

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SAS CAGAZ**

### **Projet de création d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute (quantité de matières traitées égale à 54 tonnes/j), d'un stockage de 6 tonnes de gaz inflammable et l'épandage de 76 tonnes/an d'azote sur le territoire de la commune de Marvaux-Vieux**

Par arrêté préfectoral n° DDETSP/2021-188 du 24 août 2021 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS CAGAZ en vue d'un projet d'unité de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute (quantité de matières traitées égale à 54 tonnes/j), d'un stockage de 6 tonnes de gaz inflammable et l'épandage de 76 tonnes/an d'azote sur le territoire de la commune de Marvaux-Vieux, au titre des rubriques n° 2781-1-b et 4310-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et n° 2.1.4.0 – rubrique IOTA.

La consultation du public se déroulera du 20 septembre au 18 octobre 2021 inclus.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une "enquête publique allégée" se déroulant sans commissaire-enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, celle-ci pouvant être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Marvaux-Vieux aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le vendredi de 11h à 12h30.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr) / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation ouvert en mairie de Marvaux-Vieux.

Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations :

- sur papier libre adressé à la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes, Service Santé et Protection Animales, Abattoirs et Environnement, 18 Avenue François Mitterrand, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex, qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à [ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr](mailto:ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr)

Les observations qui seront présentées devront être datées et signées par leurs auteurs. Celles émises après la fin du délai de consultation ne sont plus recevables. Les observations émises lors de cette consultation seront communicables, en copie, aux frais de la personne qui les demande.

Pour le directeur départemental,  
et par délégation,  
La directrice adjointe,

Signé : Sylvie Bonnet.